

les dispositions de l'article 2 du bill. Le point que soulève l'honorable député en ce moment se rapporte aux dispositions qu'on trouve à l'article 2 du bill imprimé. Cela n'a rien à voir à l'article 1.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, la seule chose que je veux dire c'est que, vu votre décision, il a été décidé, je crois, qu'il peut y avoir un débat général. Je veux dire une discussion générale de l'article, mais j'ai fait un pas de plus et dit que l'article 1 incorpore l'article 2 lorsqu'il mentionne, dans sa dernière partie, une province décrite au sous-alinéa (ii) de l'alinéa (b) du paragraphe 1) de l'article 9A. Par conséquent, il est impossible de discuter cet article intelligemment sans se reporter à l'article 9A. Par conséquent, je soutiens, en toute déférence, que pour les deux raisons,—à savoir que vous, vous-même, avez dit qu'on ne pouvait pas empêcher une discussion générale des articles, et le fait que j'aie mentionné la clause spéciale que je ne vais pas discuter en détail,—je devrais être autorisé à continuer mon exposé.

M. le président: Je permets à l'honorable député de continuer pour l'instant. Je dois l'avertir, cependant, que plus tard, lorsque nous en arriverons à l'article 2, si je constate que les observations qu'il va faire maintenant se rattachent à l'article 2, je ne pourrai pas lui permettre de répéter ce qu'il va dire maintenant. L'honorable député ayant dit que nous ne pouvons pas discuter l'article 1 sans se reporter à l'article 2, je lui permets de procéder pour l'instant.

L'hon. M. Chevrier: Si Votre Honneur m'interdit de parler à cet égard, je n'aurai rien à redire. J'aimerais maintenant consigner au compte rendu la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de la province. Cependant, depuis que cet échange de correspondance a eu lieu, le premier ministre du Québec a déclaré en deux occasions différentes,—l'une à Montréal et l'autre à Joliette,—qu'il n'y avait aucun accord ou entente entre son gouvernement et le gouvernement fédéral au sujet des nouveaux arrangements prévus dans ce bill.

Voici ce qu'on trouve dans une lettre que le premier ministre du Canada a envoyée au premier ministre du Québec le 2 février 1960:

Mon cher premier ministre,

J'apprécie les propositions constructives contenues dans votre lettre du 21 janvier et je crois qu'elles serviront de base aux discussions qui permettront de conclure une entente sur les divers aspects des subventions aux universités.

Je suis heureux d'apprendre que votre gouvernement souscrit au principe général proposé en vue de régler le problème et s'il faut élucider d'autres points afin d'en venir à un accord sur les questions de détail...

[L'hon. M. Fleming.]

Je souligne ces mots: "s'il faut élucider d'autres points afin d'en venir à un accord sur les questions de détail". Je poursuis:

...j'estime que la meilleure façon de procéder serait d'avoir sous peu des entretiens entre les représentants des deux gouvernements. Si de tels entretiens vous agréent, je désignerai l'honorable Donald M. Fleming comme représentant du gouvernement fédéral et j'attends une réponse de vous sur la date éventuelle où de tels entretiens pourront avoir lieu.

Le premier ministre du Québec a répondu le 5 février 1960. Voici le deuxième paragraphe de sa lettre:

La proposition que vous me faites de rencontrer l'honorable Donald M. Fleming, en qualité de représentant du gouvernement fédéral, et la célérité avec laquelle vous avez répondu à ma lettre, m'autorisent, je présume, à penser que nous serons, vous et moi, très prochainement, en mesure d'annoncer que l'espoir déjà exprimé d'un règlement concernant les subventions aux universités s'est réalisé.

Je répète:

...annoncer que l'espoir déjà exprimé d'un règlement concernant les subventions aux universités s'est réalisé.

Ceci étant dit, je me hâte d'ajouter que nous savons tous que la rencontre entre M. Barrette et le ministre des Finances a eu lieu, mais que rien n'en a transpiré. J'ai demandé au ministre, à l'appel de l'ordre du jour en Chambre, de faire une déclaration à cet égard. Si le ministre le désire, j'ai les questions et les réponses que je pourrais consigner au compte rendu. Cependant, le ministre a refusé de dire quoi que ce soit. De fait, il a dit à cette occasion: "Attendez que le bill et le projet de résolution qui est déjà inscrit au *Feuilleton* soient soumis au Parlement et vous verrez alors par vous-mêmes ce qu'il y a dans cette mesure législative." Évidemment, voici la question qui nous vient à l'esprit relativement à cet échange de correspondance: un accord en détail a-t-il été conclu à la réunion, comme l'espérait le premier ministre dans sa lettre? Jusqu'ici, nous n'en savons rien.

Une chose est certaine, cependant. Ni le premier ministre du Canada, ni le premier ministre du Québec n'ont fait de déclaration à cet égard, sauf celle qu'a faite le premier ministre lorsqu'il a exposé les modalités relatives à cette mesure il y a plusieurs mois, déclaration dont j'ai déjà consigné une partie au compte rendu au cours de l'étude de la résolution. Aucune annonce n'a été faite non plus et aucune entente n'a été conclue, comme l'a déclaré le premier ministre de la province de Québec dans sa lettre.

Le premier ministre du Québec, en deux occasions, je l'ai dit, a déclaré très nettement qu'aucun accord ou entente n'avait été conclu entre son gouvernement et le gouvernement fédéral. Ici j'aimerais consigner au compte